

CHAPITRE 4

Les politiques sociales
(Cours complet + synthèse)



Synthèse vidéo :
<https://youtu.be/hyYKdpsOLJU>

Le fonctionnement des marchés ne permet pas à tous les individus de vivre décemment. L'intervention de l'État a progressivement permis la prise en charge des risques sociaux et, dans une certaine mesure, la réduction des inégalités.

1. Désigner les objectifs des politiques sociales

A. Le cadre : la politique de redistribution

La redistribution modifie la répartition primaire des revenus primaires (issus du travail et de la propriété).

Elle s'opère en deux étapes :

- en prélevant une partie des revenus des individus sous forme de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) ;
- en reversant une partie des sommes perçues sous forme de revenus de transfert (prestations sociales).

Elle poursuit un double objectif :

- la redistribution verticale a pour fonction de réduire les inégalités de revenus et de promouvoir la justice sociale. Elle passe par des transferts monétaires des revenus les plus élevés vers les plus faibles ;
- la redistribution horizontale permet la couverture des risques sociaux : elle est à la base de la protection sociale.

B. L'objectif de justice sociale et la réduction des inégalités

La justice sociale est une conception qui met en avant la recherche d'une plus grande équité entre les individus dans la répartition des richesses. Le revenu primaire des ménages, issu de leur travail et/ou de leur patrimoine, fait en effet apparaître d'importantes inégalités.

1. La notion de décile

Les déciles sont des valeurs qui partagent la population en dix parties égales : le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus (12 240 € en 2020 après redistribution) ; le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus (40 180 € en 2020).

2. Le revenu médian

On appelle « revenu (ou niveau) de vie médian » celui qui partage les individus en deux groupes d'effectifs égaux : 50 % perçoivent un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

Le niveau de vie médian après redistribution s'élève à près de 22 500 € en 2020.

3. Le rapport interdécile

Le rapport interdécile mesure les disparités entre les plus riches et les plus pauvres, soit entre D9 et D1.

En 2020, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie après redistribution est égal à : 41 180 / 12 240, soit 3,28. Il indique que le niveau de vie des 10 % les plus aisés représente 3,28 fois celui des plus pauvres.

Avant redistribution, le rapport interdécile s'établit à 18.

C. L'objectif de lutte contre la pauvreté

On mesure la pauvreté par le seuil de pauvreté, c'est-à-dire le niveau de revenu au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. Il existe deux mesures du seuil de pauvreté : celui de l'INSEE, fixé à 50 % du revenu médian, et celui d'Eurostat, fixé à 60 % du revenu médian (ce seuil est le plus fréquemment publié et sert aux comparaisons internationales).

Depuis 2004, le nombre de personnes pauvres progresse de nouveau, après la diminution observée depuis les années 1970. Entre 2004 et 2019, le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian est passé 12,6 % à 13,9 %, soit une augmentation de presque de 1 million de personnes.

2. Décrire la protection sociale

A. Définition

La protection sociale désigne l'ensemble des institutions et des mécanismes destinés à protéger les individus contre les risques sociaux entraînant une baisse de revenu (chômage, vieillesse, maladie, maternité, invalidité) ou une augmentation des besoins (enfant à charge, dépendance...).

Elle est principalement mise en oeuvre par la Sécurité sociale, qui permet de s'assurer contre les risques sociaux par le versement de cotisations, ouvrant ainsi un droit à percevoir une prestation, dont le montant est en rapport avec le revenu, en cas d'interruption d'emploi.

B. Les logiques d'assurance et d'assistance

Deux logiques sont à l'oeuvre dans la mise en place de la protection sociale :

- une logique d'assurance contre les différents risques sociaux : les cotisations versées par les salariés ouvrent droit au versement d'un revenu de remplacement si le risque se produit (ex. : les allocations chômage, les pensions de retraite, les indemnités journalières en cas de maladie) ;
- une logique d'assistance, qui instaure une solidarité entre les individus par le versement de minima sociaux aux plus démunis, sans versement de cotisations préalables (ex. : le revenu de solidarité active [RSA], la complémentaire santé gratuite (CSS), l'allocation aux adultes handicapés [AAH]).

3. Énumérer les différents modes de financement de la politique sociale

La protection sociale est financée pour un peu plus de la moitié par le prélèvement de cotisations sociales (salariales et patronales) sur les revenus du travail, et pour l'autre moitié par des impôts à caractère social (CSG, CRDS, etc.).

Au fil du temps, la part des cotisations sociales a considérablement baissé dans le financement de la protection sociale. En 2022, les cotisations sociales ne représentent plus que 54 % des recettes de la Sécurité sociale, contre 82 % en 1981.

4. Discuter l'efficacité de la redistribution

A. La redistribution réduit-elle les inégalités ?

1. Un système fiscal peu redistributif

Le système fiscal a une efficacité relativement limitée du fait de la prédominance de la TVA par rapport à des impôts plus redistributifs comme l'impôt sur le revenu.

En effet, on distingue :

– les impôts progressifs, dont le taux de prélèvement s’élève avec l’augmentation du revenu (ex. : l’impôt sur le revenu, où la progressivité des taux d’imposition est définie par tranche de revenu) ;

– les impôts proportionnels, qui augmentent proportionnellement à la valeur imposée (ex. : la TVA, dont le taux est le même pour tous les consommateurs, quel que soit leur revenu).

Le seul impôt réellement progressif en France est l’impôt sur le revenu, qui représente à peine 25 % de l’ensemble des recettes fiscales de l’État en 2022. Ainsi, la fiscalité ne s’avère que peu redistributive en France.

2. L’efficacité du système social

Tout d’abord, les prestations sociales permettent la couverture du plus grand nombre contre les principaux risques sociaux.

De plus, le système de protection sociale assure davantage les fonctions de redistribution de revenus des ménages les plus aisés vers les ménages les plus pauvres, puisqu’il permet de réduire les inégalités à hauteur de 62 % en 2021, soit presque deux fois plus que les prélèvements obligatoires.

Pour les seules prestations sociales, certaines sont plus redistributives que d’autres, comme les prestations familiales ou les allocations logement.

B. L’offre de services publics

La réduction de la pauvreté et des inégalités économiques est également réalisée par d’autres voies que les transferts monétaires directs : selon une logique universelle, les plus pauvres comme les ménages aisés ont droit aux services gratuits d’éducation ou de santé.

Ainsi, le service public de santé et la protection universelle maladie (PUMA) sont d’importants facteurs de redistribution, même si de fortes inégalités de santé et d’accès aux soins existent du fait de la possibilité ou non de souscrire à une mutuelle complémentaire.

Cependant, le caractère redistributif de l’éducation publique est plus limité car le parcours éducatif des enfants de milieux favorisés (études longues, filières à taux d’encadrement et à coût annuel élevés) est en moyenne plus important que celui des enfants de milieux modestes.

C. Les difficultés de financement de la protection sociale

Les comptes de la Sécurité sociale présentent un déficit chronique depuis 1990. Le déficit du régime général de la Sécurité sociale (appelé « trou » de la Sécurité sociale) désigne l’excédent de ses dépenses sur ses recettes. Il s’élève à 20 milliards d’euros en 2022. L’essentiel du déficit est aujourd’hui concentré sur les branches Maladie et Vieillesse.

Cependant, entre 2010 et 2018, le déficit n’a cessé de diminuer : il est passé de 28 milliards d’euros en 2010 à 1,2 milliard en 2018. Il se creuse à nouveau depuis, et notamment en 2020 avec l’explosion des dépenses de santé liées à la crise sanitaire.

Sur le long terme, ces déficits s’expliquent à la fois par une insuffisance des recettes, due à la faiblesse de la croissance, et par une hausse des dépenses de protection sociale qui progressent depuis 50 ans à un rythme supérieur à celui du PIB, en raison du vieillissement de la population, aboutissant à l’augmentation des besoins et des coûts en matière d’assurance maladie, de retraite et de dépendance, ainsi qu’à l’amélioration des techniques médicales devenues plus onéreuses.

Le débat porte aujourd’hui sur l’avenir du financement de la protection sociale, devant la montée des besoins et des coûts.

